

Boire en Tunisie sous le Protectorat (1881-1956)

Nessim ZNAIEN

docteur en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Mercredi 18 mai 1904, en haut de la Casbah, rue de la Casbah. Un homme, 47 ans. 1m66. Cheveux châtain, barbe noire grisonnante, teint pâle. Corpulence assez forte.

Il se dit turc, il s'appelle Mohamed Hadj Ben Ismaïl el Kaouaji. Il porte un costume noir de commandant de la garde du bey, il a une chechia avec les armes beylicales, et une épée à la main, fortement alcoolisé. L'archive dit qu'il est fortement alcoolisé (il a constamment une fiole avec de l'alcool à la ceinture). Il avait déjà fait parler de lui en jetant de l'huile sur les gens, et il repousse des israélites qui rentraient tranquillement chez eux et qui n'avaient rien demandé.

Après enquête, il s'avère qu'en réalité, il n'a jamais été commandant de la garde du Bey, il est encore moins turc, il est né à Halfaouine. À 30 ans, il ne savait pas quoi faire, il est parti plusieurs années à l'étranger, il a à peu près fait tous les pays de la Méditerranée, il est devenu alcoolique, avant de finir en Algérie, à Constantine. Il a fini en prison et les autorités algériennes l'ont renvoyé dans son pays sans prévenir personne, quand elles ont pu déterminer qu'il était tunisien.

Mais c'était déjà à la fin du XIX^e siècle, et quelques années plus tard, le 18 mai 1904, Mohamed se fait arrêter pour ivresse et violence par les autorités tunisiennes de la médina.

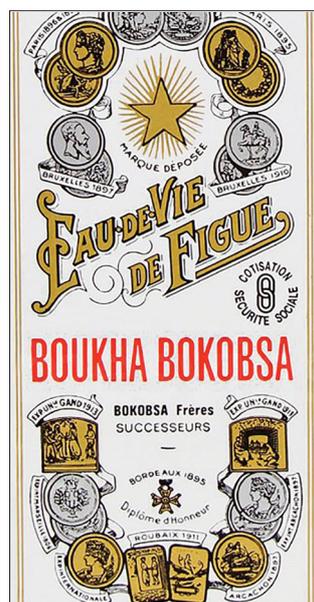
Que nous dit cette arrestation sur l'histoire de la consommation d'alcool, mais aussi de la répression et plus globalement du Protectorat en Tunisie ?

Cette fiole, que contient-elle ?

Une liqueur non précisée

Il n'est pas précisé de quelle liqueur il s'agit. Il pourrait s'agir du vermouth, mais le produit coûte 2 jours de salaire d'un

ouvrier. Sinon du cognac, mais c'est pire, c'est une semaine. En réalité, il est plus probable que ce soit de la *boukha*, liqueur bon marché, et consommée par la communauté juive, notamment à Halfaouine, depuis les années 1880.



© mesvinscacher.com

C'est plutôt du vin

Si à l'époque, Mohamed avait été plus riche, il aurait peut-être eu du vin dans sa fiole. Mais seulement voilà en 1904, la démocratisation du vin, sur le modèle de ce qu'avait connu la société française au début du siècle n'a pas encore eu lieu. Mohamed ne le sait sans doute pas, mais 30 ans après son arrestation, une bouteille de vin coûte deux fois moins cher pour les Tunisiens qu'en 1904.

Ceci est un effet collatéral de l'augmentation exponentielle de la production de vin dans le pays, notamment dans les années 1920. La production de vin est multipliée par 4 entre 1920 et 1930. Après une production dans l'Empire romain, puis une absence de culture par la suite, la production de vin est réactivée pour répondre à la demande de la France en pleine crise du phylloxéra. Le vin est surtout pour la production extérieure (mais ne représente jamais beaucoup plus de 15-20 % des exportations alimentaires et 5 % des exportations totales).

Au moment où Mohamed est arrêté de toute façon, le vin ne représente pas encore ce poids symbolique et européen qu'il représentera quelques années plus tard, lorsque seront créés dans les années 1920 l'office du vin, puis dans les années 1940 les appellations d'origine contrôlées. À l'époque où Mohamed est arrêté, le vin est relativement rare en Tunisie, il ne représente pas plus de 5 % des budgets de fonctionnement des administrations.

Cependant à l'époque où Mohamed se fait arrêter la production de vin est en pleine expansion, en lien avec la colonisation européenne, et si Mohamed avait eu du vin dans sa fiole celui-ci serait probablement venu d'une petite exploitation italienne de la région du Cap Bon ou de Bizerte, les productions françaises étant davantage destinées à l'international.

Puis de la bière

Si nous avions été dans les années 1920, Mohamed se serait peut-être procuré de la bière. À l'époque où Mohamed sévit en haut de la médina, on importe de la bière en Tunisie, mais les lieux d'importation indiquent qu'il s'agit surtout d'approvisionner les stocks de l'armée. La production de bière locale augmente particulièrement après les années 1920, et surtout à partir de 1925. Dans tous les cas, cette production à l'époque reste particulièrement minoritaire et on ne consomma jamais plus d'un litre par habitant et par an en moyenne en Tunisie. On consomme moins d'un litre de bière par habitant et par an, quand 50 ans plus tard, à la veille de l'indépendance, ce nombre de bières atteindra à 7 litres par habitant et par an.

Lagmi

Si Mohamed avait habité dans le Sud du pays, ou dans une région oasienne, il aurait peut-être eu du *lagmi* dans sa fiole. Le *lagmi*, sève de palmier, objet de curiosité et régulièrement de dégoût dans le discours colonial, est un produit difficile à saisir, et dont les réseaux commerciaux échappent quasi totalement à l'emprise coloniale, en témoignent le faible nombre de sources sur la question dans la presse et les impôts régulièrement émis à l'époque beylicale comme à l'époque coloniale, pour tenter de taxer la production de *lagmi*, sans succès.



© tunisie.co

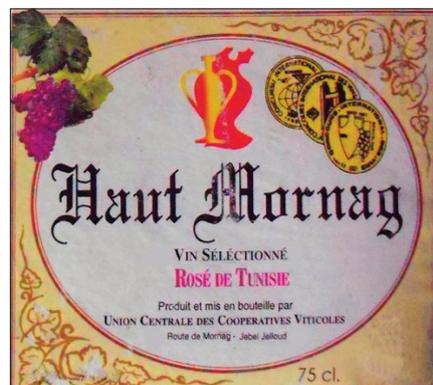
Legmi : le fameux jus de palme du sud tunisien.

Impossible de savoir combien l'on consomme exactement de *lagmi*. Si on se base sur le nombre officiel de palmiers, et sur le nombre officiel de palmiers entaillés, on obtient une consommation de *lagmi* d'une centaine de litre par habitants et par an (8 fois plus que la consommation de vin), ce qui correspond à peu près à la consommation française de l'époque.

Cette fiole, comment Mohamed se l'est-il procurée ?

Marchands de vin

Il se l'est peut-être procurée chez un marchand de vin, situé dans une des grandes avenues européennes. Auquel cas, il est probable que le marchand de vin en question, qui lui a vendu cette fiole était de nationalité italienne, comme deux tiers des marchands de vin d'alors, ou bien un juif tunisien. Les Italiens, à défaut de posséder la majorité des débits de boissons, sont majoritaires dans ce circuit de redistribution de vin.



© fr.wikipedia.org

Sinon il y a les bars

Sinon Mohamed a peut-être fait remplir sa fiole dans un des nombreux bars de Tunis, car en 1904, il n'est pas encore interdit pour les débitants de boissons de servir de l'alcool aux Tunisiens musulmans. Cette interdiction surviendra 10 ans plus tard, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'administration française pour donner des gages de respect aux supposées traditions musulmanes, décide de faire interdire définitivement la vente d'alcool aux musulmans, accentuant aussi une séparation des sphères coloniales.

Mais dix ans plus tôt, en 1904, les débits de boissons, comme d'ailleurs les champs de vignes, représentent à ce titre des zones de contact, « *contacts zones* » entre les différentes sphères des sociétés colonisées, pour reprendre la terminologie de Mary Louise Pratt.

En 1904, un quota de débits de boissons n'a pas encore été émis, mais malgré tout, Mohamed a beaucoup moins de choix pour ses habitudes de bar que quelques années plus tard. S'il est vivant entre 1920 et 1930, il verra le nombre de bars augmenter de 30 % en dix ans en Tunisie.

Bars clandestins ?

Sinon il est tout à fait possible que Mohamed se soit procuré clandestinement sa liqueur. Pour cela plusieurs possibilités lui ont été offertes. Soit de s'être rendu dans l'arrière boutique d'un épicier qui vend discrètement du vin, soit au domicile d'un colon, sans doute retraité.

Le nombre exact de bars clandestins est inconnu, mais les sources administratives semblent montrer qu'il y en a sans doute beaucoup et même plus que de bars classiques. Le nombre de condamnations pour détention de débits clandestins augmente progressivement au cours du Protectorat sans que l'on ne sache exactement si cela est dû à une meilleure connaissance du terrain de l'administration.

Qu'est ce qu'on lui reproche exactement ?

D'avoir été ivre et violent

En 1904, si Mohamed n'avait pas exercé la violence, peut-être n'aurait-il pas été arrêté. Avant la Première Guerre mondiale, dans la plupart des cas, être ivre ne suffit pas pour être arrêté par la police, il faut avoir réalisé une autre action, par exemple avoir frappé un agent, ou avoir commis un vol. Après la Première Guerre mondiale, être ivre suffit pour être arrêté. Être ivre est devenu un problème social en soi. La Première Guerre mondiale, est un véritable acte fondateur du « grand renfermement », à l'égard des buveurs, qui sont mis au ban de la société, comme les voleurs, les criminels ou les mendiants et qui va durer jusqu'aux années 1930.



COLONISATION EN TUNISIE.
Le verger d'une Ferme, près de Klédia (futur centre).

© Delcampe.net

D'être un Tunisien, et un homme

Si Mohamed avait été une femme, il n'aurait peut-être pas été arrêté, ou surtout il n'aurait peut-être pas eu cette attitude. Dans la quasi totalité des cas, les personnes qui sont arrêtées sont des hommes, et lorsque ce n'est pas le cas, il s'agit de prostituées.

Mohammed a sans doute également comme souci de ne pas appartenir à une classe sociale particulièrement argentée. La répression coloniale est aussi une répression de classe, ce qui s'observe un peu plus pour les condamnations à la prison les plus sévères et un peu moins pour les simples arrestations pour ivresse publique.

Comme circonstance atténuante, Mohammed pourra dire qu'il n'a pas été arrêté un vendredi mais un mercredi et pas pendant le ramadan, le ramadan tombant en 1904 en novembre et en décembre, et moment proportionnellement de moindre acceptation de consommation publique d'alcool.

De s'être trouvé ivre dans un endroit stratégique de Tunis

J'entendais Romain Bertrand il y a quelques temps à l'Institut français dire que la colonisation c'est comme la circulation sanguine, avec pour cœur la capitale, et ensuite les artères vers les organes les plus importants, puis les veines

les plus petites vers les territoires les plus périphériques.

Là le problème est que Mohammed se situe dans un lieu de pouvoir fort, la casbah qui est le cœur de la Médina, qui est le cœur de la ville de Tunis, qui est le cœur de la région du nord, la mieux contrôlée par les autorités étatique, qui est le cœur de la Tunisie.

Une carte des arrestations montre bien que ce qui est en jeu ce sont les endroits les plus contrôlés par l'autorité coloniale.

Est ce que le comportement de Mohammed est choquant pour les acteurs de l'époque ?

Au moment où Mohammed se fait arrêter, le sujet de l'alcoolisation publique intéresse peu l'administration

Une note rédigée par la Résidence générale 3 ans plus tôt, avait demandé à tous les contrôleurs civils de réagir face à l'augmentation de la consommation d'alcool. Durant les XVII^e-XVIII^e et XIX^e siècle, Mohamed aurait pu faire partie de ces gens visés par les plaintes et les pétitions de notables, qui arrivaient régulièrement sur la table du Bey, à propos de ces ivrognes fréquentant de trop près les environs de la zitouna. Mais il y en a assez peu au début du XX^e siècle.

Par un hasard du calendrier, l'arrestation de Mohammed intervient peu de temps

après la création à Tunis, en mars 1902, de la Section tunisienne de la ligue française contre l'alcoolisme, une ligue, qui a d'abord pour fonction de servir de sociabilité commode à des élites francophiles.

Les intellectuels tunisiens n'ont pas encore été repris

Les exploits de Mohamed ne sont pas relayés par les journaux de l'époque, mais c'est normal, ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale, qu'il y aura 30 % de faits divers liés à l'ivresse publique dans le plus grand journal de l'époque *la Dépêche tunisienne*.

Au moment où Mohammed est arrêté ce 18 mai 1904, Habib Bourguiba a moins d'un an. Mohammed ne fait donc pas parti des cas d'étude dont Bourguiba parlera, 30 ans plus tard dans l'entre-deux-guerres dans le journal *L'Action tunisienne*, quand il regrettera la présence de plus en plus forte d'alcooliques à Tunis, signe selon lui des effets négatifs de la colonisation. En revanche, un autre nationaliste, Abdelaziz Thaalbi lui a 28 ans quand Mohamed se fait arrêter ce 18 mai 1904 en haut de la casbah. Des histoires comme celle de Mohammed inspireront fortement, au même titre que des personnes musulmanes comme Rachid Rida, la rhétorique sur la dégradation des mœurs au début du vingtième siècle, qui touche, selon lui, la colonie.

Comment la justice tunisienne gère-elle son cas ?

Une répression de réaction

La première des choses à observer avec Mohamed, est qu'il est arrêté à la suite d'une délation. C'est révélateur d'une situation coloniale, où la police ne fait que réagir aux plaintes, et qui sera pour le coup présente jusqu'à la fin du Protectorat, signe soit de l'absence de priorité que représente ce sujet pour la police, soit d'une gestion du manque de moyen.

Il est sans doute enrhumé, comme au temps du Bey

L'archive n'indique pas la sanction décidée à l'encontre de Mohamed, mais on peut facilement la deviner. Si cela avait été

la première fois, Mohamed aurait sans doute, comme au temps du Bey (ce qui prouve l'absence de politique coloniale en la matière), écopé d'une nuit au cachot, voire de quelques jours de prison.

Mais comme Mohamed avait déjà été pris sur le fait plusieurs fois, il est probable que la justice, par l'intermédiaire du contrôleur civil, décide de 3 mois d'emprisonnement à Tunis, selon une sanction qui ne sera jamais augmentée à la suite du Protectorat, ni dans sa forme ni dans le nombre de condamnations (il y a une plus forte répression après la Première Guerre mondiale, mais qui touche surtout les tribunaux de paix).

Peut-être, si la justice tunisienne a été particulièrement sévère, a-t-elle décidé de l'expulsion et de l'ostracisme de Mohammed pendant 10 ans dans une ville éloignée du contrôle civil. Cette technique de répression semble être très utilisée à l'époque où Mohammed se fait arrêter, mais semble tomber en désuétude (en tout cas il y a moins de dossiers) par la suite.



© Delcampe.net

Un temps où l'hôpital psychiatrique n'existe pas encore

Alors si Mohamed avait vécu quelques 30 ans plus tard, peut-être aurait-il été enfermé dans un hôpital psychiatrique.

Progressivement, les alcooliques, comme les fous ne sont pas traités comme les pauvres ou les prostituées mais sont séparés d'eux.

En attendant Mohammed ne fait pas partie de ces 0,13 % des admis dans les hôpitaux classiques, 2 % dans les hôpitaux psychiatriques et 0,3 % des origines des décès dans les années 1930, prouvant la très faible prise en charge malgré tout de l'institution répressive hospitalière dans la Tunisie du Protectorat.

Conclusion

À bien des égards, et même si l'arrestation de Mohamed Ben Ismaïl el Kouaji a lieu en 1904, soit 25 ans après le début politique du Protectorat, elle se situe dans une période précoloniale :

1) L'alcoolisme de la Tunisie n'a pas encore eu lieu. On est encore loin des 14 litres de vin, des 7 litres de bière par habitant et par an que consomment les Tunisiens en moyenne à la fin du Protectorat, bien loin des scores de consommation 10 fois plus importants en France à la même époque. L'influence française dans les habitudes alimentaires n'est pas encore très forte.

2) Le sujet de l'alcool n'est pas encore très présent dans les médias et au sein de l'administration. La construction du problème social qu'est la consommation d'alcool des Tunisiens aux yeux d'une certaine élite est plus tardive, et se concentre sur une période allant de la Première Guerre mondiale au début des années 1930, montrant au passage que la séquence coloniale n'est pas une séquence uniforme dans la relation des acteurs aux autorités répressives.

3) Les paysages ruraux (par la vigne) tout comme les paysages urbains (par les débits de boissons) n'ont pas encore été durablement modifiés. Entre le moment où Mohamed est arrêté, en 1904 et l'apogée de la production de vigne, dans les années 1930, le nombre d'hectares consacrés

passé de 10 000 à 50 000, dont 95 % concentrés autour de Bizerte, de Tunis et du Cap Bon.

De même, entre 1904 et les années 1930, le nombre de débits de boissons en Tunisie est multiplié à peu près par deux, en passant d'environ 200 à environ 400.

Pourtant, Mohamed Ben Ismaïl el Kouaji est d'une certaine manière représentatif d'une certaine forme de colonisation :

1) Une colonisation par capillarité, où l'autorité de l'État se négocie selon l'acteur et le lieu

Où le fait d'être ivre ou de consommer de l'alcool est encore plus mal vu, quand l'on est Tunisien et quand l'on pratique cette activité dans la Médina, selon une rhétorique qui est déjà présente, mais qui sera théorisée bien des années plus tard, en 1937, lorsque une loi du 13 février interdira aux débits de se situer près des grands bâtiments publics.

2) Ensuite, représentatif des relations entre les colonies, qui n'est pas un empire cohérent, mais où chaque colonie observe le comportement de sa voisine, et suit sa propre partition, en matière de répression d'alcool. Il n'y a pas d'unité impériale, pas de politiques communes. À l'intérieur de chaque pays, selon les échelles, les divergences d'intérêt relativisent la cohérence des politiques, et la cohérence de ce mouvement d'ensemble qu'est la colonisation.

3) Induit qu'un certain nombre de relations échappe à la grille de lecture colonialisante. Finalement, l'attitude de Mohamed, qu'a-t-elle de colonisé ? L'attitude des autorités qu'a-t-elle de coloniale ? Dans un autre contexte culturel, français par exemple, un homme déguisé en soldat napoléonien, qui au cœur de Paris, terroriserait les passants avec un sabre, se ferait réprimander de la même manière. Une partie de la société tunisienne échappe au prisme de la colonisation, une partie des acteurs peuvent agir et se mouvoir dans une société qu'il faudrait se garder de surcoloniser, et une partie de la Tunisie entre 1881 et 1956 échappe au paradigme colonial.